

ÉCRILLE (39)



**Extrait du Dictionnaire
GEOGRAPHIQUE,
HISTORIQUE et STATISTIQUE
Des communes de la Franche-Comté
De A. ROUSSET
Tome IV (1854)**

Ancienne toponymie : *Escrilla puis Escrillies puis Escrilles*

Origine à rapprocher de Crillat et du mot Essart qui évoque un défrichement d'une ancienne forêt au Moyen-Age. Certains auteurs ont pu évoquer la présence d'une petite croix ce qui est plausible quand on sait que les essartages étaient souvent le fait des moines dans les régions montagneuses reculées. Mais on en reste comme trop souvent dans le domaine des pures hypothèses...

Situation : arrondissement de Lons-le-Saunier (à 27 km), canton, perception et paroisse d'Orgelet qui se trouve à 4 km.

Altitude 461 m.

Les communes limitrophes sont Orgelet, Plaisia, Marangea, Nermier, Onoz, Montjouvent, Marangea. On trouve sur la commune plusieurs moulins sur la Valouze qui y prend d'ailleurs sa source, ou sur les biefs adjacents : l'Enfer, le Chanois, le Marais...le canal du moulin Taillant qui évoque une ancienne taillanderie).

Pendant un court laps de temps Ecrilles fut réunie à Plaisia (1822 à 1840).

Les maisons sont groupées au fond d'un vallon, construites en pierres et couvertes en chaume, plus rarement en tuiles. Et ne dépassant pas un étage.

Population : en 1790 : 88 hts ; en 1846 : 190 hts ; en 1851 : 175 hts ; dont 91 hommes et 84 femmes. 44 maisons abritent 48 ménages.

Les plus anciens registres d'Etat-Civil datent de 1647.

Les jeunes gens émigrent pour être domestiques dans les bourgs et villes voisins.

Cadastre : exécuté en 1827. 530 Ha divisés en 791 parcelles possédées par une centaine de propriétaires. Dont 60 forains.

212 de bois taillis ; 120 de terres labourables ; 110 en pâtures ; 67 en prés ; 34 en friches ; le sol, montagneux, est peu fertile, produit du blé, de l'orge, de l'avoine, du maïs, des légumes secs, des betteraves, des carottes fourragères, des pommes de terre, du chanvre, peu de fruits, du foin, des fourrages. On importe le vin.

On élève dans la commune des bêtes à cornes, des chèvres, des moutons et de la volaille. On y engraisse des porcs et on conduit une vingtaine de ruches.

L'agriculture fait quelques progrès. Des carrières fournissent pierre à bâtir, pierre à chaux, pierre à polir, sables, gravier, marne, etc...On y trouve des fossiles très curieux et M. de Marnézia prétend y avoir rencontré quelques filons d'or.

Les deux moulins ont un battoir à blé, un battoir d'écorces, une scierie mécanique, une forge à un feu, et un atelier de mécanicien que le propriétaire, M. Vuilleminot, utilise pour produire des barres de fer.

Il y eut un chalet communal mais la fabrication de fromage a cessé.

Biens communaux : une chapelle et son cimetière communal , une maison communale construite en 1843, qui a coûté 15000 F. La salle d'étude sert pour 25 garçons et 20 filles. On a prévu une salle des pompes à incendie.



On coupe annuellement 5 Ha dans la forêt communale qui en compte 160.

NOTICE HISTORIQUE

Au Moyen-Age Ecrilles eut son seigneur dont le fief s'étendait sur Marangea et Montjouvent mais qui relevait de la baronnie d'Orgelet. Le seigneur avait la justice haute, moyenne et basse qu'il pouvait confier à un bailli, un prévôt châtelain, un procureur d'office, un greffier et plusieurs sergents. Il pouvait aussi instituer un tabellion comme l'y autorisait les archiducs Albert et Isabelle par des lettres patentes de 1612. Les sujets devaient le guet et garde au château et contribuer à ses réparations. Ils étaient taillables *dans trois cas* et corvéables quatre fois l'année. La chasse et la pêche était réservée au seigneur ce qui transformait inmanquablement les villageois en braconniers qui risquaient une lourde amende du seigneur . Mais ils avaient un droit d'usage limité dans le bois d'Avaut et jouissaient de certains biens communaux. Toutefois ils étaient soumis à la *banalité* du four et du moulin. Les signes patibulaires ou *Fourches* , plantées sur le *Molard de la Justice* rappelaient au manant ce qu'il en coûtait de perpétrer crimes ou actes de sorcellerie.

En 1502 les habitants qui avaient subi épidémies et disettes et dont la population se trouvait fort réduite firent une supplication à leur nouveau seigneur Louis MOREL ;ils étaient pour la plupart des « étrangers » et demandèrent l'affranchissement de la main-morte en menaçant le seigneur de quitter ces terres inhospitalières ...privant ainsi ledit seigneur de revenus. Celui-ci se laissa émouvoir sinon par les supplications du moins par les menaces qui pesaient sur son propre avenir...Il obtint d'eux toutefois la création d'un vaste étang pris sur les terrains communaux et les libertés nouvellement acquises furent assorties de nouvelles taxes et droits divers, cens, impôts, corvées....Mais désormais les filles et les garçons pouvaient quitter librement le village pour aller convoler ailleurs et encore après avoir pris congé du seigneur en lui laissant un dernier « cadeau » : quatre chapons et trois sols. Cette charte ne s'appliquait point aux nouveaux arrivants ou colons.

Mais au XIIIème siècle la seigneurie d'Ecrilles fut elle-même inféodée par les seigneurs d'Orgelet plus puissants à la maison de Baume .

Louis d'Ecrilles alla jusqu'en Hongrie par ordre de Jeanne de Guistelle inquiète de ne plus avoir de nouvelles de son mari qui était allé combattre Bajazet. Puis il fut encore envoyé jusqu'à Venise. En 1419, passé au service de du duc Charles Le Téméraire, il fut envoyé auprès du prince d'Orange transmettre ses remerciements pour sa belle conduite comme lieutenant général du Languedoc.

L'absence du seigneur donna lieu à une anecdote savoureuse : en 1444 , un cerf poursuivi par les habitants d'Orgelet vint se réfugier au milieu de l'étang du Moulin d' Ecrilles cité plus haut ; aussitôt les villageois cernèrent l'étang et l'animal fut pris et abattu par Guillaume d'Ottenin d'Orgelet ; mais les gardes du château l'emportèrent pour le mettre à la disposition de l'épouse du seigneur, Mme de La Baume. (Jean de La Baume et son fils étaient alors dans la guerre du Piémont au service du duc de Savoie.) Guillaume d'Ottenin rassembla ses meilleurs amis et décida de forcer les portes du château, de s'emparer de la bête et d'en distribuer les quartiers à ses amis. Louis de La Baume, de retour à Orgelet, croisa le chemin de Guillaume et une querelle enfla aussitôt entre les deux hommes, les poussant à tirer chacun son épée et Louis poussa son adversaire juque dans ses derniers retranchements dans les fossés de la ville . Peut-être lui aurait-il enlevé la vie si de nombreuses personnes ne s'étaient in extremis interposées. Le bailli d'Aval engagea une enquête, prit fait et cause pour Guillaume et mit la seigneurie d'Ecrilles sous séquestre. Louis fut convoqué au Parlement de Dole, ne se présenta pas au procès, fut condamné par contumace...mais aussitôt grâcié par le duc Philippe le Bon (13 décembre 1449) qui s'acquittait ainsi des services rendus par son page. Toutefois Louis de la Baume vendit ses terres d'Ecrilles à Louis Morel un chevalier époux de Jeanne d' Oyselet qui les reçut en douaire. Ses deux filles Louise et Françoise Morel en héritèrent par moitié. Puis les terres changèrent plusieurs fois de propriétaires et en 1610 c'est un certain Boquet ou Bouquet de St Amour qui en fit l'acquisition. Les terres furent ensuite dispersées jusqu'à ce que Philibert –Gabriel de Grammont puisse les réunir à nouveau en les rattachant à celles de Chambéria.

Il ne reste qu'assez peu de vestiges du château perché sur la Motte quasiment inaccessible qui dominait le village au Sud-Est. Il fut détruit par les troupes de Louis XI en 1479 . Louis Morel en construisit un nouveau au pied de la même montagne, côté Nord-Ouest. Une ferme fut érigée à côté du château en 1608.



Dans un dénombrement de 1570 il est question d'un étang dit de la Doye, qui résultait de la rétention des eaux de la Valouze juste en aval de sa source, et constituait une retenue pour trois moulins dont un battoir couvert à 2 pans, pour battre le blé et le chanvre. En dessous un autre étang, l'Etang Neuf, alimentait un autre moulin qui avait remplacé une foule à drap et une tannerie.

Les seigneurs d'Ecrilles possédaient leur chapelle au flanc de l'église d'Orgelet, et en firent construire une au cœur du village, dédiée à St Eloi à la suite d'un vœu qu'ils firent avec la population pour écarter la peste. On n'y célèbre l'office que le jour de la fête patronale.

En 1791 des plaintes furent portées contre le sieur Thurel, maire d'Ecrilles qui tolérait des rassemblements de prêtres non assermentés dans sa commune ; mieux, on pouvait lire un placard sur la porte de la chapelle : « église catholique non constitutionnelle ».

Bibliographie : archives de M. le prince d'Aremberg à Arlay.